Informations de base	
2012/2796(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Budget 2013: travaux du comité de conciliation **Subject** 8.70.60 Budgets annuels antérieurs	

Acteurs principaux			
Conseil de l'Union européenne	**Formation du Conseil**	**Réunions**	**Date**
	Affaires économiques et financières ECOFIN	3197	2012-11-09
Commission européenne	**DG de la Commission**	**Commissaire**	
	Budget	LEWANDOWSKI Janusz	

Evénements clés			
Date	**Evénement**	**Référence**	**Résumé**
09/11/2012	Débat au Conseil		Résumé
21/11/2012	Débat en plénière		Résumé
21/11/2012	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2012/2796(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Base juridique	Règlement du Parlement EP 136-p2
État de la procédure	Procédure terminée

Budget 2013: travaux du comité de conciliation

2012/2796(RSP) - 09/11/2012

Le Conseil et le Parlement européen, réunis au sein du Comité de conciliation, **ne sont pas encore parvenus à se mettre d'accord sur le budget 2013 de l'UE** ni sur d'autres questions budgétaires connexes.

Alors que le Conseil et le Parlement européen partagent la même priorité consistant à axer le budget 2013 de l'UE sur les mesures favorisant la croissance et l'emploi, le Conseil souhaite s'assurer que les contraintes budgétaires auxquelles tous les États membres sont actuellement soumis seront prises en compte.

Des **divergences de vues** ont persisté notamment sur l'ampleur de l'augmentation du budget 2012 de l'UE nécessaire pour combler l'écart entre les paiements acceptés d'un commun accord l'année dernière et l'exécution effective (projet de budget rectificatif n° 6 pour 2012 qui vise à augmenter le budget de cet exercice de **9 milliards EUR en crédits de paiement** afin de combler l'écart entre le montant approuvé au cours de l'exercice précédent et l'exécution effective) et sur la question de savoir si la proposition de la Commission tire parti de toutes les possibilités de redéploiement.

Toutefois, le Comité de conciliation est parvenu à un accord sur la **mobilisation en faveur de l'Italie, dans les meilleurs délais, d'un montant de 670 millions EUR** au titre du Fonds de solidarité de l'UE, comme proposé par la Commission dans le projet de budget rectificatif n° 5 pour 2012.

La présidence chypriote poursuivra ses efforts pour trouver un compromis. Le délai de conciliation de 21 jours prévu par le traité de Lisbonne expire le **13 novembre 2012**.

Si un accord peut être trouvé d'ici là, le Conseil et le Parlement européen disposeront d'un délai de 14 jours pour approuver formellement l'accord, après mise au point du texte. Si la conciliation échoue, la Commission devra présenter **un nouveau projet de budget pour 2013**.

Points de repères :

- **dans sa position du 24 juillet**, le Conseil a décidé de limiter le budget de l'UE pour l'année prochaine à un montant de 132,70 milliards EUR en crédits de paiement (soit 0,99% du RNB de l'UE). Ce montant représente une augmentation de 2,79% par rapport à 2012, ce qui est nettement au-dessus de l'inflation. En ce qui concerne les crédits d'engagement, la position du Conseil prévoit un montant de 149,78 milliards EUR, soit une augmentation de 1,27% ;
- **dans sa position du 23 octobre**, le Parlement européen a demandé un montant de 151,15 milliards EUR en crédits d'engagement (+2,20%) et de 137,90 milliards en crédits de paiement (+6,82%) ;
- la Commission avait proposé pour 2013 un montant de 150,93 milliards EUR en crédits d'engagement et de 137,92 milliards EUR en crédits de paiement, soit une augmentation de 2,05% et de 6,85%, respectivement, par rapport à 2012.